



CHSCT DE HAUTE-GARONNE

Séance du 10 SEPTEMBRE 2020

DECLARATION LIMINAIRE

La période estivale terminée, nous sommes entrés dans une nouvelle phase, qui n'a rien à envier à la précédente dans le domaine des incertitudes.

Il semblerait qu'un certain relâchement vis-à-vis des mesures de protection contre la propagation de la covid-19, s'est fait jour.

Il faut bien souligner, tout en mesurant les inconnues entourant ce virus, que les discours scientifiques et politiques souvent variables quand ils ne sont pas contradictoires, tout comme les atermoiements décisionnels, n'arrangent rien. L'acceptabilité des mesures de protection préconisées est loin d'être avérée. De plus, les complotistes de tout bord s'en donnent à cœur joie et les accents mis sur le «*tout sécuritaire*» au détriment d'un discours rassurant sur l'importance des libertés publiques leur ouvrent une voie royale. Les élans de solidarité qui avaient marqué le début et le cours de la pandémie, notamment durant le confinement, ont été rangés aux oubliettes de l'individualisme et du chacun pour soi. Une évolution que malheureusement le libéralisme ne fait que valoriser en permanence. L'épidémie circule à nouveau activement en France, rebondit dans d'autres pays qui avaient été plus ou moins épargnés, poursuit ses ravages dans de nombreux autres, dans lesquels par ailleurs les responsables politiques décisionnaires se sont montrés pour le moins inconsistants, voire irresponsables.

Rien ne semble indiquer une prise de conscience globale et une volonté de changements profonds, tant en matière économique sur les enjeux climatiques de la part des responsables politiques. La poursuite des recherches et de l'exploitation de nouveaux gisements d'énergies fossiles, déclenchant notamment une crise diplomatique en Méditerranée orientale, est illustrative de cet état d'esprit. Les dernières évolutions relatives au climat continuent pourtant de valider l'urgence absolue d'un changement radical de paradigme, d'un changement radical dans les modes de vies et donc de modèle économique. Le réchauffement climatique provoque ainsi d'immenses incendies

dans de nombreuses régions du globe. En Sibérie, l'élévation extraordinaire de la température en est à l'origine, provoquant ainsi le risque majeur de la fonte du permafrost, potentiellement libératrice d'émissions massives de gaz méthane dans l'atmosphère, mais aussi du développement et de la propagation de nombreux virus. Et c'est sans compter sur la détermination à hauteur des profits à venir, de certains états et multinationales à développer la 5G alors que cette technologie ne semble pas être inoffensive en matière d'environnement et de santé publique.

La gestion, souvent catastrophique et pour le moins erratique, de la pandémie de la covid-19 a par ailleurs et en quelque sorte, libéré ou amplifié les tendances liberticides et sécuritaires dans de nombreux pays. Les droits humains sont trop souvent tout aussi solubles que le dérèglement climatique dans l'économie.

Du point de vue économique, rien de surprenant à ce que les pistes avancées pour répondre à la crise économique générée par des choix sanitaires guidées par le manque de tout, épousent les attributs libéraux et capitalistes. Ainsi, ces pistes font la part belle aux exonérations fiscales et sociales en faveur des entreprises, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée en retour, comme d'habitude. De plus, elles ne répondent souvent pas aux entreprises les plus en difficultés, ce qui engendrera des dépôts de bilan et des licenciements importants. Certes, l'exécutif tente également de protéger les salariés en poursuivant la mise en œuvre du chômage partiel. Il n'est pas certain cependant que le plan de relance dont l'ensemble des éléments seront connus dans le cadre de la présentation des premières pistes de la loi de finances pour 2021 soient de nature à répondre aux urgences du moment. D'autres choix politiques doivent être exigés et revendiqués.

Car c'est bien d'un changement radical dont a besoin le pays et plus largement l'Europe en matière économique et sociale. L'accord pour un accroissement de la dette -ce dernier étant relatif eu égard à la situation économique-, obtenu par le « couple franco-allemand » au niveau de la Commission européenne, peut être à ce stade considéré comme une bonne chose ; mais associé à la chute de la consommation et donc du PIB, en l'absence d'une politique pour favoriser la demande (augmentation du pouvoir d'achat) alors que de nombreux économistes le préconisent, il donnera lieu à des lendemains qui déchantent, singulièrement pour les millions de salarié-es. Et bien sûr comme il en a l'habitude, reprenant de vieilles antiennes, le pouvoir en place en profite pour essayer de faire passer une nouvelle fois l'idée que ces mêmes salarié-es travaillent moins en France que leurs homologues, allemand-es notamment et que la solution miracle serait de travailler plus ... et non de partager le temps de travail, à l'heure où se débat a pourtant lieu en Allemagne elle-même !

Dans ce contexte SOLIDAIRES n'aura de cesse de développer ses propres analyses et arguments avec bien d'autres, afin d'imaginer ce que pourrait être un autre avenir pour le plus grand nombre et une autre société, meilleure et plus juste.

Du dé-confinement à l'accélération des réformes. Alors que la crise aurait dû entraîner une pause dans la déclinaison de la Loi de transformation de l'action publique ainsi que dans les réformes au sein de notre Ministère afin d'instaurer de vrais débats autour de la question du Service public et de son organisation, le choix de nos responsables politiques et administratifs en charge de ces questions ne laissent que peu de perspectives de changement. Le démantèlement de nos administrations se poursuit avec par exemple le transfert total des recettes fiscales de la DGDDI y compris la TICPE. La poursuite des réunions ministérielles sur les lignes directrices de gestion

à un rythme effréné, pour leur mise en application dès 2020 ne laisse que peu de place au débat contradictoire et technique que les organisations syndicales portent.

L'action sociale demeure toujours la cible du Ministère. La crise du Covid 19 a affecté la fréquentation de la restauration collective et les colonies. Elle ne doit pas constituer un nouvel alibi pour justifier la stratégie de désengagement.

La question du télétravail est un enjeu crucial dans la période, le Secrétariat général veut avancer rapidement sur le sujet et obtenir un accord de la part des organisations syndicales, mais cela ne pourra pas se faire à n'importe quel prix.

Alors qu'à la DGFIP par exemple, le calendrier des groupes de travail s'accélère notamment sur les missions, structures et la déclinaison des lignes directrices en matière de mobilités des personnels, on annule purement et simplement les accueils tels que nous les connaissions, tant dans les écoles que pour les nouveaux arrivants dans les directions ... le virus a bon dos, ne s'agirait-il pas plutôt d'un nouveau signe de la volonté des pouvoirs publics de limiter la place et le rôle des organisations syndicales ? L'interdiction prononcée sur la base d'une simple recommandation du médecin coordonnateur de la distribution du matériel syndical lors de ces accueils, constitue une autre illustration de cette volonté. Il est notoire que la DGFIP suit les recommandations de la médecine de prévention quand cela l'arrange ! Nous mettrons tout mettre en œuvre sur le terrain pour reprendre une activité syndicale normale *«comme si le virus n'existait pas»*, car c'est ainsi que les pouvoirs publics se positionnent dès qu'il s'agit de relancer l'économie et les services publics !

Dans le cadre de l'ordre du jour de la présente séance, nous aurons à cœur d'examiner les conditions de la reprise du travail en présentiel depuis cet été, ainsi que les termes qui se dessinent en matière de télétravail, le risque étant que de droit nouveau il ne devienne une roue de secours pour situation sanitaire délicate et ceci à moindre coût. Nous aurons à cœur d'exiger en matière de télétravail un plafond de 3 jours par semaine dans toutes les directions (et non 2), comme préconisé par le Ministère de la Fonction Publique et celui des Finances.

Nous aurons donc à cœur d'examiner les PRA modifiés des directions, pour tenir compte des nouvelles consignes sanitaires et d'exiger l'intégration du risque pandémique dans le DUERP-PAP (dont le principe a été maintes fois annoncé et sans cesse reporté), mais aussi la mise à disposition de tout le matériel de protection nécessaire en faveur des agents, financé sur le budget propre de chacune d'entre elles, le budget du CHSCT n'étant pas un budget divisionnaire de leur DGF. Nous aurons à cœur de connaître le stock et les clés de répartition en interne des masques alternatifs et chirurgicaux dans les différentes directions, pour une meilleure efficacité et une plus grande transparence au sein d'un même ministère, le nôtre.

Nous aurons enfin à cœur d'exprimer une pensée émue pour nos collègues de la Brigade des Douanes de Montauban, blessés dans leur chair dans la nuit du 25 juillet 2020 lors d'un simple contrôle routier, énièmes victimes d'une folle dérive qui consiste à s'en prendre physiquement aux agents publics, comme de faciles boucs émissaires parfois pour certains à la simple dureté des temps, en n'hésitant plus à «jouer» avec leur vie, ce qui au-delà du fait d'être pénalement condamnable, est inacceptable dans une société moderne et démocratique. Nous leur adressons, ainsi qu'à leurs collègues constituant l'escouade, toute notre sympathie et notre soutien.